

l'énergie et d'un vaste programme électronucléaire. Le développement du parc nucléaire a permis de diviser par dix le contenu en CO₂ d'un kWh.

Parmi les politiques et mesures de maîtrise de l'énergie adoptées, on peut citer à titre d'exemple :

- la définition de réglementations strictes visant à favoriser les économies d'énergie. La réglementation thermique de l'habitat constitue à cet égard un exemple significatif ;
- l'utilisation de la fiscalité. Le niveau élevé des taxes sur les carburants, supérieur à celui pratiqué par la plupart des pays développés, a fortement contribué par le passé à limiter les émissions de gaz carbonique. Par ailleurs, de nombreuses incitations fiscales visant à améliorer l'efficacité énergétique ont été mises en place dès 1974, notamment dans l'industrie et l'habitat ;
- un important programme d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. La France dispose depuis 1974, pour mettre en oeuvre ces actions, d'une Agence pour les économies d'énergie qui a agi sur la demande finale et auprès des industriels, constituant au fil des ans un pôle de compétence et d'expertise.

Ces politiques et mesures de maîtrise de l'énergie font actuellement l'objet d'une évaluation en profondeur au niveau national.

5. Conformément à l'alinéa 4.2.a), la France a adopté des politiques et des mesures afin de limiter encore ses émissions nettes de gaz à effet de serre. Elle souhaite également attirer l'attention des Parties sur les enseignements qu'elle a tirés de l'élaboration de sa communication nationale :

- afin d'introduire une cohérence indispensable dans les mesures à prendre dans les divers secteurs de l'activité économique et à propos des divers gaz à effet de serre, la France s'est efforcée d'examiner, au niveau national, toutes les actions dont le coût est inférieur ou égal à un niveau de référence exprimé en écus par tonne de carbone équivalent dont l'émission peut être évitée (ou qui a été retiré de l'atmosphère).
- cet examen a conduit à retenir aussi des mesures qui auront pour effet de modifier les tendances à long terme des émissions anthropiques nettes de gaz à effet de serre, même si celles-ci n'avaient qu'un impact assez faible à l'horizon 2000. Tel est le cas en particulier des mesures visant à renforcer la réglementation thermique des bâtiments ou à favoriser le stockage de carbone dans la forêt et le bois d'oeuvre.
- l'expérience du marché intérieur de l'Union européenne montre que nombre de mesures ne peuvent être mise en oeuvre de manière efficace que si elles sont coordonnées dans un espace suffisamment large. Ainsi, les initiatives qui relèvent aujourd'hui du niveau communautaire sont particulièrement importantes et efficaces dans de nombreux domaines tels que les transports, la fiscalité sur les carburants, diverses réglementations (notamment en matière d'environnement) et la politique agricole commune.
- compte-tenu des politiques et mesures retenues et de celles qui devront être prises au niveau de l'Union européenne, les prévisions d'émissions permettent d'estimer que la France devrait ramener ses émissions agrégées nettes de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O) en 2000 à leur niveau de 1990. Il convient cependant de souligner qu'il existe une marge d'incertitude importante sur les prévisions d'émissions de CO₂ à l'horizon 2000, de l'ordre de plus ou moins 7%. *Indépendante du programme adopté*, cette incertitude est liée, entre autres, aux aléas concernant la croissance économique, le prix du pétrole, le taux de disponibilité du nucléaire et le climat. Concernant les autres gaz à effet de serre (CH₄, N₂O), les incertitudes sur les inventaires rendent encore plus imprécises les prévisions d'émissions.